

*Examen de l'investissement étranger*

millions d'habitants de l'Ouest, un million dépendent de cette industrie pour vivre. Pourtant, le fait est que cette industrie dépend presque entièrement de capitaux américains, auxquels la population de l'Ouest du Canada a ajouté un modeste montant. Dans l'ensemble, jusqu'à tout récemment, les ressources en capital n'existaient tout simplement pas au Canada pour l'exploitation des industries du pétrole et du gaz. Sans cette entrée de capitaux étrangers, il semble peu probable que ces industries auraient pu réunir des capitaux suffisants pour équilibrer notre balance commerciale. Il se pourrait que des lois fiscales plus favorables eussent pu attirer davantage d'investissements canadiens vers cette industrie. En tout cas, monsieur l'Orateur, même si nous avons d'autres motifs de récrimination, en tant que nation jusqu'ici nous avons encouragé activement les investissements étrangers.

Il arrive, monsieur l'Orateur, que les Canadiens aient des réactions bizarres à l'égard de tout ce qui pourrait nuire à l'entrée de capitaux étrangers. Le programme américain DISC a été conçu pour conserver les capitaux américains aux États-Unis et pour augmenter le rendement des usines américaines plutôt que celui de leurs filiales étrangères. Cette tentative du gouvernement américain pour conserver au pays les investissements américains a été vue d'un bon œil par nos nationalistes économiques du fait qu'elle entraînerait l'affaiblissement de l'influence américaine sur l'activité économique de notre pays.

Un autre aspect du débat me semble ne pas avoir été abordé. Le climat est tout autre aujourd'hui qu'il y a un an, en ce qui concerne les investissements de capitaux étrangers. Il est clair que la situation de l'économie américaine est bien différente de ce qu'elle était, il y a un an. Les États-Unis, devant les récriminations des syndiqués, l'affaiblissement du dollar et la dépréciation, à l'étranger, de l'étiquette autrefois respectée «made in the U.S.» réagissent leur potentiel d'échanges.

C'est pourquoi on a préconisé le bill Burke-Hartke qui, s'il est adopté, apportera une dimension tout à fait nouvelle au problème que cette mesure est censée résoudre. Voici comment s'est exprimé M. Hartke:

Ce bill freinerait les investissements américains à l'étranger et restreindrait l'entrée des importations chez nous. Nous ne pouvons plus nous permettre d'exporter les emplois et la technologie des États-Unis au détriment de notre propre industrie, tout cela au nom du libre échange.

De pareils propos ébranlent le cœur des hommes d'affaires et syndicats qui font l'exportation de marchandises aux États-Unis. Or, le monde des affaires américain est repassé à l'attaque et les sociétés multinationales opinent que leurs transactions outre-mer créent des emplois, en établissant de nouveaux débouchés pour les produits et la technologie américaines.

Le député de York-Sud qui, hier, disait que le Canada n'a pas besoin de capitaux étrangers appuierait de tout cœur le bill Burke-Martke. D'après un sondage récent d'une revue financière sur les projets d'investissements de plusieurs grandes sociétés multinationales américaines, les capitaux que celles-ci projettent d'investir au Canada ont, depuis 1966 jusqu'à l'année en cours, subi une baisse de 600 millions à 300 millions de dollars. La baisse récente des valeurs pétrolières est un indice du retrait des investissements américains. Par conséquent, les fonctions et responsabilités de cette agence d'examen seront peut-être différentes de celles du passé.

Le bill sur l'appartenance étrangère se ramène surtout à la question du rôle approprié du gouvernement fédéral. Le gouvernement et ceux qui appuient ce projet de loi

[M. Ritchie.]

sont angoissés par la crainte de l'encerclement et se sont repliés sur cette ligne Maginot imaginaire qui, au sein d'un monde dynamique, se verra inévitablement contournée.

Le Canada, dont la population est de 22 millions d'habitants, est entouré de 500 millions de producteurs et consommateurs des pays évolués comme le Japon, les États-Unis et le Marché commun européen. Les arguments contre les mainmises étrangères font appel aux émotions mais ils ne sont pas économiquement défendables. Notre économie se caractérise par la multiplication rapide et l'expansion progressive de ses entreprises où doivent régner l'efficacité et la souplesse, si nous voulons concurrencer sur les marchés mondiaux. Il ne fait pas le moindre doute non plus que la loi fiscale de 1971 ait exercé une influence négative: elle mettait les filiales des sociétés canadiennes dans une situation désavantageuse en les empêchant de partager les réductions fiscales accordées par les pays étrangers où elles se trouvaient. Cette mesure ne produira aucun avantage si elle a pour effet de diminuer les mouvements des investissements avec tout ce qu'ils entraînent.

• (1630)

Les arguments pour assurer la canadianisation de la propriété et de la gestion de nos entreprises s'appuient sur l'hypothèse douteuse que c'est la tâche des actionnaires, des directeurs et de la gestion, plutôt que celle du Parlement, de veiller à ce que les affaires soient dirigées dans l'intérêt national et d'assurer que la propriété canadienne soit suffisante pour garantir la confiance et le dévouement dans ces efforts. Il est difficile de comprendre comment on pourra devenir plus efficace en assurant le contrôle canadien de l'avoir en actions. Il semble probable que quelques Canadiens y perdront à ne pouvoir vendre leurs entreprises à celui qui offre davantage, quelle que soit sa nationalité.

Il est presque certain qu'en éliminant la possibilité des prises de contrôle étrangères, plus d'une société canadienne perdra son pouvoir de négociation et elle pourra être reprise par de grandes entreprises canadiennes à des prix moindres. La meilleure façon d'assurer la promotion du bien-être général est d'obliger l'existence d'une concurrence efficace sur le marché pour les marchandises et les facteurs de production. Il est beaucoup moins logique d'imposer des restrictions sur l'investissement étranger que de s'assurer que toutes les entreprises fonctionnent en harmonie avec les intérêts canadiens.

Monsieur l'Orateur, en essayant de contrôler les investissements étrangers, nous sommes en réalité en train d'établir une autre bureaucratie pour contrôler l'entreprise privée et j'utilise l'expression «entreprise privée» délibérément, parce qu'avec les milliers, en réalité les millions d'investisseurs, dans quelques-unes des grandes sociétés, celles-ci deviennent presque de petits pays, bien que de nature multinationale. Le gouvernement établira une bureaucratie ici à Ottawa par laquelle lors de toute vente d'entreprise, le vendeur devra vérifier avec Ottawa si oui ou non la vente qu'il prévoit est conforme aux modalités de l'agence examinatrice.

Les résultats de cette mesure législative dépendront de la manière dont la loi sera appliquée. Il y a beaucoup de petites entreprises, y compris des exploitations agricoles, qui seront touchées par cette mesure législative. Et bien entendu, il leur incombe d'établir si l'acheteur d'une entreprise donnée est étranger. Ce comité de surveillance réunit à Ottawa un groupe qui pourrait avoir beaucoup